



# Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée





# **Test PME**

## **Lancement de l'expérience pilote**

### **Projet de décret relatif aux**

### **marchés publics**

**Atelier du 17 septembre 2015**





# 1. En quoi consiste l'expérience



- ➔ **Buts et conditions de l'expérience pilote**
- ➔ **application concrète, à titre expérimental, de la nouvelle méthodologie du test PME, à un projet de texte normatif préférablement non encore finalisé.**
- ➔ **Contribution à l'émergence d'une méthodologie correspondant aux capacités administratives existantes ou mobilisables à court terme, susceptible d'être perfectionnée.**
- ➔ **Participants contribuent sans engager leur responsabilité officielle. Le rapport qui en résultera n'aura pas le même statut qu'un test PME réalisé après l'adoption officielle de la méthodologie.**





## 2. Les activités (1)



- ➔ **Doivent permettre de tester les différentes composantes du test sur le cas du projet de décret marchés publics et donner un contenu concret au mode opératoire:**
  - 1/ Confection d'un résumé de la réforme pour l'information des participants à la consultation**
  - 2/ Identification des parties prenantes spécifiques PME du projet de texte et consultation des parties prenantes sélectionnées, le cas échéant en y associant l'échelon régional: définir les formats et canaux de consultation les plus appropriés et les plus efficaces;**



## 3. Les activités (2)



**3/ Chiffrage des impacts économiques et sociaux sur les différentes catégories de SME identifiées et consultées;**

**4/ Etude d'aménagements possibles du texte, et/ou mise au point d'alternatives à la réglementation, pour minimiser les charges réglementaires nouvelles que pourrait faire peser le projet sur les PME, ou pour éviter d'autres inconvénients légitimement mis en avant par les parties prenantes ( y compris mesures d'atténuation) .**



## 4. Le lancement de la simulation



**Atelier se divise en 4 sous-groupes (1 par activité)**

**Dans chacun:**

- ➔ Commencer à exécuter l'activité, à répondre à la question sur le fond (marchés publics)**
- ➔ Définir les techniques à mettre en œuvre**
- ➔ Lister les moyens nécessaires**
- ➔ Répertorier les obstacles possibles et les solutions**
- ➔ Préparer une restitution rapide en plénière (quelques principes)**



**Merci de votre attention !**

**Contact : Charles-Henri MONTIN**  
**[chmontin@regulatoryreform.com](mailto:chmontin@regulatoryreform.com)**  
**<http://smartregulation.net>**

